


# Accès par voie de détachement, aux fonctionnaires BOE, à un corps ou cadre supérieur

Le Ministère en charge de de l'Agriculture déploie un dispositif dérogatoire permettant aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) d'accéder par voie de détachement, à un corps ou une catégorie de niveau supérieur.

Ainsi pour le MASA, au titre de l'année 2025, sont concernés les corps techniques des :

- Inspecteurs de santé publique vétérinaire (1 poste ouvert)
- Élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (1 poste ouvert)
- Techniciens supérieurs (2 postes ouverts dans la spécialité « Techniques et économie agricoles »).

 Pour rappel, ce même dispositif avait été mis en place pour les corps des secrétaires administratifs et des attachés d'administration de l'État : **notre article [ICI](#)**.

## Délais, informations et procédure

Vous trouverez en fin d'article la [note de service SG/SRH/SDDPRS/2025-149 du 12 mars 2025](#) concernant ce dispositif, pour lequel les inscriptions à l'appel à candidatures sont ouvertes du 13 mars au 14 avril 2025 à minuit (heure de Paris) sur le site internet <https://concours.agriculture.gouv.fr/>.

**Calendrier**

**général**

**:**



**CALENDRIER GÉNÉRAL**  
**DATES DES ÉCHÉANCES PAR CORPS**

	<b>ISPV</b>	<b>Élève IAE</b>	<b>T SMA</b>
<b>Début des inscriptions</b>	Le 13 mars 2025	Le 13 mars 2025	Le 13 mars 2025
<b>Fin des inscriptions</b>	Le 14 avril 2025 minuit (heure de Paris)	Le 14 avril 2025 minuit (heure de Paris)	Le 14 avril 2025 minuit (heure de Paris)
<b>Fin de téléversement des pièces d'inscription</b>	Le 22 avril 2025 minuit (heure de Paris)	Le 22 avril 2025 minuit (heure de Paris)	Le 22 avril 2025 minuit (heure de Paris)
<b>Sélection sur dossier de RAEP</b>	À partir du 5 mai 2025	À partir du 28 avril 2025	À partir du 12 mai 2025
<b>Publication de la liste des candidats sélectionnés pour l'entretien oral</b>	À partir du 12 mai 2025	À partir du 5 mai 2025	À partir du 19 mai 2025
<b>Date limite d'envoi de la demande d'aménagement et du certificat médical (candidats concernés : se référer au I. de la présente note)</b>	Avant le 30 mai 2025 minuit (heure de Paris)	Avant le 19 mai 2025 minuit (heure de Paris)	Avant le 23 mai 2025 minuit (heure de Paris)
<b>Date limite d'envoi de la demande de visioconférence (candidats concernés : se référer au VI. de la présente note)</b>	Avant le 23 mai 2025 minuit (heure de Paris)	Avant le 12 mai 2025 minuit (heure de Paris)	Avant le 16 mai 2025 minuit (heure de Paris)
<b>Date limite d'envoi du certificat médical pour la demande de visioconférence (candidats concernés : se référer au VI. de la présente note)</b>	Avant le 6 juin 2025 minuit (heure de Paris)	Avant le 26 mai 2025 minuit (heure de Paris)	Avant le 30 mai 2025 minuit (heure de Paris)
<b>Entretien oral</b>	À partir du 23 juin 2025	À partir du 10 juin 2025	À partir du 16 juin 2025
<b>Publication de la liste des candidats proposés au détachement</b>	À partir du 30 juin 2025	À partir du 16 juin 2025	À partir du 23 juin 2025

L'ensemble des informations relatives à ce déploiement sont disponibles sur le site des concours et des examens du ministère : <https://concours.agriculture.gouv.fr/> (rubrique inscription aux concours et examens et téléchargement de la documentation d'inscription).

Les renseignements relatifs à cet examen pourront être obtenus auprès de Madame Hélène DELQUIGNIES, chargée de concours ([helena.delquignies@agriculture.gouv.fr](mailto:helena.delquignies@agriculture.gouv.fr) – Tél. : 01.49.55.48.55).



Ce dispositif est inscrit dans la loi du 6 août 2019, à titre dérogatoire, expérimental et concerne uniquement les fonctionnaires BOE des trois fonctions publiques.

> **Note de service :**

[2025-149BIS\\_Accès fonctionnaires BOE\\_ ISPV\\_ IAE\\_ TS\\_ année 2025](#)

---

# **Examen professionnel des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) au titre de 2024**

Parution de la note de service relative à l'examen professionnel d'accès au corps des IAE au titre de 2024.

---

## **Techniciens supérieurs :**

# **examens professionnels de technicien principal et de chef technicien (2025)**

Parution de la note de service concernant l'examen professionnel pour l'avancement des techniciens supérieurs aux grades de technicien principal et de chef technicien (2025).

---

# **Concours interne ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) 2025**

Un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) est ouvert au titre de l'année 2025.

---

# **Résultats avancements de grade au choix au titre de l'année 2025 et résultats**

# **pour l'accès à l'échelon spécial d'attaché et IAE hors classe au titre de l'année 2024**

Derniers résultats des avancements de grade au choix 2025, pour les corps administratifs, les corps techniques, et les corps formation-recherche.

---

## **Résultats des promotions au choix : publication du 24 octobre 2024**

Les résultats des promotions au choix au titre de 2024 pour les corps administratifs, techniques et formation recherche, ont été publiés sur le site Intranet du MASAF.

Pour rappel, le bénéfice de la promotion dans les corps des IAE et des attachés est soumis à une mobilité validante (voir [la note de service](#) et [notre article](#)).

- **Pour la filière administrative au titre de l'année 2024**

1. [Promotion au choix dans le corps des secrétaires administratifs](#)
2. [Promotion au choix dans le corps des attachés d'administration de l'État](#)

- **Pour la filière technique au titre de l'année 2024**

1. [Promotion au choix dans le corps des techniciens supérieurs](#)
  2. [Promotion au choix dans le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement](#)
- **Pour la filière formation recherche au titre de l'année 2024**
1. [Promotion au choix dans le corps des ingénieurs de recherche](#)
  2. [Promotion au choix dans le corps des ingénieurs d'études](#)
  3. [Promotion au choix dans le corps des techniciens de formation et de recherche](#)

Avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les commissions administratives paritaires (CAP) ont perdu leurs compétences sur les mobilités et les promotions.

*Pour la CFDT, l'exercice des promotions s'accompagne obligatoirement de communication. En effet, tes agents promouvables et proposés doivent être tenus informés tout au long de la procédure. Il est, par ailleurs, vivement conseillé de prendre contact avec l'IGAPS.*

*Si la CFDT ne s'est jamais montrée favorable à la disparition des CAP-promotion, elle se mobilise néanmoins au quotidien, auprès des agents, pour les soutenir dans le cadre de ces nouvelles dispositions et les aider dans leurs démarches auprès de l'administration.*

Le [SGEN](#) / [SPAgri – CFDT](#) se tiennent à votre disposition.

---



# **Techniciens supérieurs : ouverture de concours externes, internes et examens professionnels pour 2025**

Vingt-trois concours externes, six concours internes et trois examens professionnels sont organisés pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal) au titre de la session 2025.

Ils font l'objet de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2024-562 du 4 octobre 2024, publiée **en fin de cet article** et également [disponible ici](#).

## **Nombre de places ouvertes aux concours**

**Pour les TSMA1 :**

		<b>Forêts et territoires ruraux</b>	<b>Techniques et économie agricoles</b>	<b>Vétérinaire et alimentaire</b>	
<b>Concours externes nationaux à affectation nationale</b>		<b>2 places</b> dont Programme 215 : 2	<b>12 places</b> dont Programme 206 : 5 ASP : 7	<b>90 places</b> dont Programme 206 : 90	
Concours externes nationaux à affectation locale Brexit (SIVEP)	Hauts-de-France			31 places	<b>34 places</b> Programme 206 : 34
	Normandie			3 places	
Concours externes nationaux à affectation locale en abattoir	CNAL Abattoirs 1			2 places	<b>25 places</b> Programme 206 : 25
	CNAL Abattoirs 2			2 places	
	CNAL Abattoirs 3			1 place	
	CNAL Abattoirs 4			2 places	
	CNAL Abattoirs 5			3 places	
	CNAL Abattoirs 6			2 places	
	CNAL Abattoirs 7			2 places	
	CNAL Abattoirs 8			1 place	
	CNAL Abattoirs 9			1 place	
	CNAL Abattoirs 10			2 places	
	CNAL Abattoirs 11			1 place	
	CNAL Abattoirs 12			1 place	
	CNAL Abattoirs 13			1 place	
	CNAL Abattoirs 14			1 place	
	CNAL Abattoirs 15			3 places	
<b>Concours internes</b>		<b>1 place</b> dont Programme 215 : 1	<b>7 places</b> dont Programme 206 : 2 ASP : 5	<b>63 places</b> dont Programme 206 : 63	
<b>Examens professionnels</b>		<b>4</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	

**Pour les TSMA2 :**

	<b>Forêts et territoires ruraux</b>	<b>Techniques et économie agricoles</b>	<b>Vétérinaire et alimentaire</b>
<b>Concours externes nationaux à affectation nationale</b>	36 dont - Programme 215 : 10 - CNPF : 1 - ONF : 25	19 dont - Programme 206 : 2 - Programme 215 : 15 - ASP : 2	- Programme 206 : 16
<b>Concours internes</b>	15 dont - Programme 215 : 8 - CNPF : 1 - ONF : 6	16 dont - Programme 206 : 2 - Programme 215 : 12 - ASP : 2	- Programme 206 : 16

## **Conditions d'accès aux concours de technicien supérieur (TSMA1)**

- **concours externe** : les candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou équivalent [...] ;

- **concours interne** : les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent [...], qui justifient, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de quatre années de services publics en équivalent temps plein ; ces candidats doivent également être en position d'activité, de congé parental ou de détachement à la date de clôture des inscriptions, soit le 13 novembre 2024 ;
- **examen professionnel** : les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C relevant du MASAF ou affectés dans ce ministère ou dans un établissement public qui en dépend et justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de sept années de services publics.

## **Conditions d'accès aux concours de technicien principal (TSM A2)**

- **concours externe** : les candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classées au moins au niveau V, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes [...]
- **concours interne** : les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent [...] et qui justifient, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, de quatre années de services publics en équivalent temps plein ; ces candidats doivent également être en position d'activité, de congé parental ou de détachement à la date de clôture des inscriptions, soit le 13 novembre 2024.

## **Nature des épreuves**

Pour le concours externe de TSM A1 et les concours interne et externe de TSM A2, il y a une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Pour le concours interne et l'examen professionnel de TSMA1, il y a une phase d'admissibilité consistant en une sélection sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP) et une épreuve orale d'admission.

Le site [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr) précise les caractéristiques des épreuves ainsi que le programme de chaque spécialité.

## Formations de préparation aux concours internes

La préparation des agents a fait l'objet d'une [note de service spécifique SG/SRH/SDDPRS/2024-499 publiée le 4 septembre 2024](#) et d'un article sur notre site [ICI](#) publié le 17 septembre dernier.

## Calendrier

- **Période d'inscription** : du 7 octobre au 13 novembre 2024 inclus, sur le site [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr)
- Date limite de **téléversement des dossiers de candidature** : **28 novembre 2024** dernier délai.
- **Épreuves écrites** d'admissibilité (concours externe de TSMA1 et concours externe et interne de TSMA2) : **30 janvier 2025** dans les centres d'Ajaccio, Amiens, Basse-Terre, Bordeaux, Cachan, Cayenne, Dijon, Fort-de-France, Lyon, Mamoudzou, Montpellier, Nouméa, Papeete, Rennes, Saint-Denis de la Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Toulouse, Uvéea.
- Dates limites de **dépôt des dossiers de présentation** (concours externes) ou des **dossiers RAEP** (concours internes et examens professionnels) pour les candidats admissibles :
  - grade de TSMA1, concours externes : 28 novembre 2024 dernier délai ;
  - grade de TSMA1, concours internes, examens professionnels : 28 novembre 2024 dernier délai ;

- grade de TSMA2, concours externes et internes : 28 mars 2025 dernier délai.
- **Épreuves orales** d'admission :
  - TSMA1 : à partir du 31 mars 2025 à Paris pour les concours internes et examens professionnels des spécialités Techniques et économies agricoles et Vétérinaire et alimentaire ;
  - TSMA1 : à partir du 12 mai 2025 à Paris pour la spécialité Forêts et territoires ruraux (concours externes, concours internes et examens professionnels) et pour les concours externes des spécialités Techniques et économies agricoles, Vétérinaire et alimentaire, CNAL Brexit et CNAL abattoir ;
  - TSMA2 : à partir du 12 mai 2025 à Paris.

> La note de service :

[2024-562BIS\\_Concours et examen professionnel TS\\_2025](#)

---

# **Dispositifs de préparation aux concours internes pour l'accès aux corps des techniciens supérieurs du MASA pour les grades supérieur et principal**

Note de service concernant la formation de préparation aux concours internes des techniciens supérieurs 2025.

---

# **Examens professionnels 2024 pour l'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien : ouverture des inscriptions**

Explications et échéances.

---

# **Publication de la note de service relative à la promotion de corps par liste d'aptitude pour l'année 2024**

La note de service SG/SRH/SDCAR/2024-280 du 16/05/2024, relative à la promotion de corps, par liste d'aptitude, pour les personnels de certains corps relevant du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire au titre de 2024, vient de paraître au sommaire B0 Agri du 16 mai.

---

# Concours Interne IAE 2024

Un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) est ouvert au titre de l'année 2024.

---

## Techniciens supérieurs : ouverture de concours externe, interne et examen professionnel pour 2024

Quatre concours externes, deux concours internes et un examen professionnel sont organisés pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, dans les grades de technicien (TSMA1) et de technicien principal (TSMA2) au titre de la session 2024.

Ils font l'objet de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2023-626 du 3 octobre 2023, publiée **en fin de cet article** et également [disponible ici](#).

**Concours**

**ouverts**

	Forêts et territoires ruraux	Techniques et économie agricoles	Vétérinaire et alimentaire
Concours externe national à affectation nationale	TSMA1 TSMA2	TSMA1 TSMA2	TSMA1 TSMA2
Concours externe national à affectation locale (Hauts-de-France)			TSMA1
Concours externe national à affectation locale (Normandie)			TSMA1
Concours interne	TSMA1 TSMA2	TSMA1 TSMA2	TSMA1 TSMA2
Examen professionnel	TSMA1	TSMA1	TSMA1

À noter que les lauréats dans le grade de technicien de la spécialité vétérinaire et alimentaire ont vocation à être affectés sur des postes d'inspection sanitaire en abattoirs, au sein des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP). À ce titre, il est rappelé que des conditions particulières d'exercice sont attachées à ce type d'emploi (voir p. 4 de la note de service).

Les lauréats dans le grade de technicien de la spécialité vétérinaire et alimentaire à affectation locale (CNAL), ont vocation à être affectés sur des postes au sein des services d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP), les régions concernées par ces affectations sont les Hauts-de-France et la Normandie.

Les informations concernant la formation des lauréats peuvent être consultées sur le site de l'Infoma, pour le grade de [TSMA1](#) ou de [TSMA2](#).

## **Conditions d'accès aux concours de technicien supérieur (TSMA1)**

– **concours externe** : les candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au



niveau IV, ou équivalent [...] ;

– **concours interne** : les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent [...], qui justifient, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de quatre années de services publics en équivalent temps plein ; ces candidats doivent également être en position d'activité, de congé parental ou de détachement à la date de clôture des inscriptions, soit le 22 novembre 2023 ;

– **examen professionnel** : les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C relevant du MAA ou affectés dans ce ministère ou dans un établissement public qui en dépend et justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de sept années de services publics.

## **Conditions d'accès aux concours de technicien principal (TSMA2)**

– **concours externe** : les candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classées au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes [...]

– **concours interne** : les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent [...] et qui justifient, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de quatre années de services publics en équivalent temps plein ; ces candidats doivent également être en position d'activité, de congé parental ou de détachement à la date de clôture des inscriptions, soit le 22 novembre 2023.

## **Nombre de postes**

Le nombre de places offertes à ces concours et examens professionnels sera fixé ultérieurement.

## **Nature des épreuves**

Pour le concours externe de TSMA1 et les concours interne et externe de TSMA2, il y a une épreuve écrite d'admissibilité et

une épreuve orale d'admission.

Pour le concours interne et l'examen professionnel de TSMA1, il y a une phase d'admissibilité consistant en une sélection sur dossier de RAEP et une épreuve orale d'admission.

Le site [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr) précise les caractéristiques des épreuves ainsi que le programme de chaque spécialité.

## Formations de préparation au concours

La préparation des agents fera l'objet d'une note de service spécifique publiée ultérieurement.

## Calendrier

- **Période d'inscription** : du 5 octobre au 8 novembre 2023 inclus, sur le site [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr)
- Date limite de **téléversement des dossiers de candidature** : **22 novembre 2023** dernier délai.
- **Épreuves écrites** d'admissibilité (concours externe de TSMA1 et concours externe et interne de TSMA2) : **1er février 2024** dans les centres d'Ajaccio, Amiens, Basse-Terre, Bordeaux, Cachan, Cayenne, Dijon, Fort-de-France, Lyon, Mamoudzou, Montpellier, Nouméa, Papeete, Rennes, Saint-Denis de la Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Toulouse, Uvéa.
- Dates limites de **dépôt des dossiers de présentation** (concours externe) ou des **dossiers RAEP** (concours interne et examen professionnel) pour les candidats admissibles :
  - grade de TSMA1, concours externe : 23 avril 2024 dernier délai ;
  - grade de TSMA1, concours interne, examen professionnel : 22 novembre 2023 dernier délai ;
  - grade de TSMA2, concours externe et interne : 27 mars 2024 dernier délai.
- **Épreuves orales** d'admission :
  - TSMA1 : à partir du 27 mai 2024 à Paris ;

– TSMA2 : à partir du 13 mai 2024 à Paris.

*La note de service :*

[Concours et examen prof\\_TS\\_2023-626\\_final](#)

---

# **CSA-Alimentation du 13 juin 2023 : SSA (délégation, SIAL, formation), IAHP, ECOPHYTO... des moyens sous-dimensionnés !**

Le premier comité social d'administration Alimentation s'est tenu le 13 juin 2023 sous la présidence conjointe de Maud FAIPOUX, directrice générale de l'alimentation, et de Nadine RICHARD-PEJUS, adjointe au chef des ressources humaines (secrétariat général). Au menu la réforme SSA, la grippe aviaire et ECOPHYTO 2030.

---

## **Note de service « Accès des**

# **agents de catégories B et C de la filière administrative au corps des techniciens » : encore un effet de surprise !!!**

La note de service SG/SRH/SDCAR/2023-306 du 05/05/2023 qui vient de paraître au B0-Agri précise les conditions de détachement des agents de la catégorie B et C de la filière administrative dans le corps des techniciens supérieurs du ministère de l'Agriculture.

---

## **Publication de la note de service relative à la promotion de corps par liste d'aptitude pour l'année 2023**

La note de service SG/SRH/SDCAR/2023-343 du 24/05/2023 , relative à la promotion de corps, par liste d'aptitude, pour les personnels de certains corps relevant du ministère de l'Agriculture au titre de 2023, vient de paraître au sommaire B0 Agri du 25 mai.

---

# **Publication de la note de service relative à l'ouverture des examens professionnels pour l'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien**

La note de service (SG/SRH/SDDPRS/2023-318 du 16 mai 2023) relative à l'ouverture des examens professionnels, au titre de 2023, pour l'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) a été publiée au B0-Agri le 18 mai 2023.

---

## **Concours Interne IAE 2023**

Un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) est ouvert au titre de l'année 2023.

---

# **Pouvoir d'achat : Reconduction de la GIPA en 2022**

Le décret no 2022-1101 du 1er août 2022 a reconduit le dispositif de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour l'année 2022. Un calculateur en ligne permet de connaître le montant de ce qui sera réellement payé aux agents concernés.

---

# **Inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) au titre de 2022**

La note de service relative à l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) au titre de l'année 2022 précise les conditions d'éligibilité et la procédure.

---

# **Examens professionnels 2022 pour l'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien : ouverture des inscriptions**

Explications et échéances.

---

## **Préparation aux examens professionnels pour l'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien (année 2022)**

Parution de la note de service portant sur les dispositifs de préparation aux examens professionnels pour l'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien du ministère chargé de l'agriculture, ouverts au titre de l'année 2022.

---

# **Changements de corps par liste d'aptitude (2022)**

Parution de la note de service concernant les changements de corps au titre de 2022.

---

## **Techniciens supérieurs : ouverture de concours externe, interne et examen professionnel pour 2022**

Ces concours, ouverts au titre de l'année 2022, concernent les grades 1 et 2 du corps des techniciens supérieurs.

*[Article mis à jour le 24 novembre 2021 et le 2 février 2022.]*

---

## **Techniciens supérieurs : examen professionnel de**



# **technicien principal et de chef technicien (2021)**

Parution de la note de service concernant l'examen professionnel pour l'avancement des techniciens supérieurs aux grades de technicien principal et de chef technicien (2021).

*[Article mis à jour le 23 septembre 2021.]*

---

# **Changements de corps par liste d'aptitude (2021)**

Parution de la note de service concernant les changements de corps au titre de 2021.

---

# **Rifseep des TSMA et des IAE en poste en PNA au MTE**

Publication de la note de service fixant le Rifseep pour les IAE et les TSMA du ministère de l'Agriculture en poste au ministère de la Transition écologique.

---

# **CAP des TSMA (26 novembre 2020)**

Compte rendu de la CAP des techniciens supérieurs du ministère de l'Agriculture (TSMA), réunie le 26 novembre 2020.

---

## **Techniciens supérieurs : ouverture de concours externe, interne et examen professionnel pour 2021**

Publication de la note de service concernant l'ouverture de concours externe et interne et d'un examen professionnel d'accès au corps des techniciens supérieurs (grades 1 et 2) au titre de 2021.

*[Article mis à jour le 26 octobre 2020, le 25 janvier, le 4 février et le 8 mars 2021.]*

---

## **Techniciens supérieurs : examen professionnel de**

# **technicien principal et de chef technicien (2020)**

Parution de la note de service concernant l'examen professionnel pour l'avancement des techniciens supérieurs aux grades de technicien principal et de chef technicien (2020).

---

## **Rifseep des TSMA : parution de la note de service**

Cette note de service expose les règles de gestion du Rifseep pour les agents appartenant aux corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (TSMA) affectés au ministère de l'Agriculture.